

1. Débitrice: Compagnie Financière pour le Commerce SA
2. Remarques: AVIS

Les créanciers de la faillite de Compagnie Financière pour le Commerce SA sont informés qu'un montant de CHF 70'036.- vient d'être versé en mains de l'office des faillites de Genève. Ce montant résulte d'un solde de compte ouvert auprès d'un établissement bancaire de la place que ce dernier vient de découvrir.

Ouverte le 30 mai 1973, la faillite précitée a ensuite été clôturée en date du 8 mai 1978 en affichant un découvert de plus de CHF 730'000.-.

En application de l'article 269 LP, et compte tenu du délai supérieur à 10 ans depuis la clôture de la faillite, seuls les créanciers en mesure de produire l'original de l'acte de défaut de biens seront en mesure de percevoir un dividende complémentaire.

A cet effet, les créanciers sont invités à se manifester d'ici au 30 juin 2008 auprès de l'office des faillite, case postale 1856, 1227 Carouge.

Après versement d'un dividende complémentaire, le solde disponible sera versé à la corporation publique (art. 57 al. 1 CCS).

Office des faillites
1227 Carouge

(04344576)